

2014-09-26

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **La Banque nationale de Belgique annonce son intention d'arrêter en 2016 les activités de ses sièges de Mons et d'Hasselt.**

Outre son siège central à Bruxelles, la Banque nationale dispose actuellement de sièges à Liège, Mons, Courtrai et Hasselt. Leur activité principale est le traitement des espèces, c'est-à-dire, l'acceptation, la vérification et la fourniture de pièces et de billets en euros.

La Banque nationale a toujours adapté son réseau d'agences à l'évolution des besoins de la circulation des billets en Belgique. A la suite de l'automatisation accrue du traitement des billets, des concentrations réalisées dans le secteur bancaire et de la dématérialisation de certaines activités, ce réseau a été fortement réduit ces dernières années. Il est ainsi passé de 23 sièges en 1999 à 4 aujourd'hui.

En raison de la baisse continue de l'activité liée au traitement des billets, la Banque nationale a décidé de poursuivre la consolidation de son réseau et d'arrêter les activités de ses sièges de Mons et d'Hasselt. A l'inverse des sièges de Liège et de Courtrai, les transporteurs de fonds et les banques commerciales ne déposent ou ne retirent plus de billets à Mons et les volumes confiés à Hasselt sont insuffisants pour rentabiliser les installations. C'est pourquoi, le Comité de direction de la Banque a décidé de fermer ces deux sièges : celui de Mons le 30 juin 2016 et celui d'Hasselt le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'entreprise en a été informé. Comme par le passé, la Banque garantit la sécurité d'emploi à tous les membres de son personnel. Les prochains mois seront mis à profit pour organiser la réaffectation du personnel travaillant dans les deux sièges. Celle-ci se fera en concertation avec chacune des personnes concernées afin d'assurer sa réaffectation dans les meilleures conditions.